



A la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique

Prise de position du DEFR sur les travaux actuels concernant le développement de la formation gymnasiale et de l'aptitude générale aux études supérieures

1. Contexte

En 2011, la Confédération et les cantons ont adapté la déclaration sur les objectifs politiques communs concernant l'espace suisse de la formation. Ces objectifs ont été réexaminés et adaptés en 2015 d'après le rapport national sur l'éducation de 2014. Parmi les objectifs communs, on trouve la garantie à long terme d'un accès sans examen aux hautes écoles universitaires pour les titulaires d'une maturité gymnasiale et la réduction du taux d'abandon des études dans les hautes écoles universitaires.

Le certificat de maturité gymnasiale signifie que la maturité générale requise pour avoir le droit d'accéder sans examen aux hautes écoles universitaires est acquise. Or les rapports 2010 et 2014 sur l'éducation et EVAMAR II (2008) font état de lacunes dans l'aptitude aux études supérieures chez certains titulaires d'une maturité gymnasiale. Il existe à ce jour plusieurs problèmes en relation avec la maturité gymnasiale :

Problème de qualité : plus le taux de maturité est élevé dans un canton, moins les performances des étudiants et étudiantes sont élevées (résultats EVAMAR II, 2008).

Problème d'égalité des chances : accès équivalents aux études supérieures avec différents profils de performances.

Les autorités de formation normalisent l'accès selon les écoles « émettrices » et non pas selon les écoles « réceptrices » d'étudiants. Les gymnases doivent donc assurer des exigences de qualité pour l'accès à l'université. De nombreux articles ont été publiés ces derniers mois relatifs aux manques de la formation gymnasiale. Il faut donc une réponse aux conclusions d'EVAMAR II.

Dans la perspective des MINT et selon le rapport de l'Education 2014, la probabilité d'entamer des études MINT présente une corrélation positive avec la note de maturité en mathématiques, c'est-à-dire qu'un très bon résultat en mathématiques encourage les bacheliers à entamer des études MINT. Il faut donc dans cette perspective veiller à porter un regard attentif à l'enseignement des mathématiques.

2. Sous-projets de la CDIP relatifs à la maturité gymnasiale.

- (1) Compétences de base en mathématiques et en langue première pour l'aptitude aux études supérieures
- (2) Offres de soutien concernant l'évaluation commune
- (3) Gymnases – Universités
- (4) Orientation universitaire et de carrière
- (5) Examiner l'opportunité d'harmoniser la durée de la formation menant à la maturité gymnasiale

La Confédération a participé au financement (50%) du 1^{er} sous-projet relatif aux compétences de base.

2.1 Remarques préliminaires relatives aux sous-projets TP2-TP4

En règle générale, le DEFR peut suivre les recommandations émises par la Conférence suisse des services de l'enseignement secondaire II formation générale (CESFG).

TP2 Offres de soutien concernant l'évaluation commune

Le système de formation suisse est basé sur le fédéralisme et laisse une marge de manœuvre dans les mises en œuvre cantonales. Le DEFR est d'avis qu'un examen centralisé n'augmenterait pas forcément la qualité de la formation et pourrait d'autre part engendrer plus de bureaucratie. Il serait par contre judicieux que des dispositions cantonales soient mises en œuvre pour une certaine comparabilité des procédures d'examens au niveau régional.

TP3 Gymnases – Universités

Les contacts entre enseignants de gymnase et de l'université (encadrement de travaux de maturité, stages scientifiques, etc...) sont à encourager. Ces échanges permettraient de favoriser la compréhension mutuelle entre les deux institutions de formation. Les universités pourraient mettre sur pied des tests d'orientation en ligne (à ne pas confondre avec les tests d'entrée en faculté de médecine) à l'intention des futurs étudiants. L'auto-évaluation permettrait d'évaluer de façon réaliste leurs propres capacités à étudier. Ainsi, le choix des études pourrait être optimisé et les interruptions, changements inutiles pourraient être réduits.

TP4 Orientation universitaire et de carrière

Les cantons pourraient mettre en place un concept pour l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'orientation professionnelle, universitaire et de carrière dans leurs gymnases. Une enquête relative aux choix des études, aux changements de filières d'étude et d'abandon des études pourrait être menée au niveau suisse, par exemple dans le cadre du prochain rapport sur l'éducation.

2.2 TP1 Compétences de base en mathématiques et en langue première pour l'aptitude aux études supérieures

Le DEFR relève la qualité du rapport du Prof. Franz Eberle sur les compétences de base en mathématiques et en langue première pour l'aptitude aux études supérieures.

Ces compétences disciplinaires de base sont des compétences fondamentales qui ne sont certes pas suffisantes à elles seules, mais qui constituent une base importante pour pouvoir étudier dans la plupart des branches universitaires. Les descriptions de compétences et les propositions de mesures d'encouragement élaborées dans le cadre du sous-projet doivent permettre d'améliorer encore le passage entre les écoles du secondaire II et l'université. La méthodologie suivie pour les deux branches mathématiques et langue première, soit l'analyse des exigences universitaires requises, l'identification des compétences et les propositions visant à garantir l'acquisition de ces compétences, est cohérente. Les résultats sont concrets et compréhensibles.

Le rapport propose des mesures didactiques et pédagogiques telles

- une prise en compte particulière dans les plans d'études,
- des mesures liées à l'organisation scolaire (par ex. systématisation de l'apprentissage par objectifs, cours d'appui),
- des mesures touchant à l'enseignement (par ex. recours à des exercices spécifiques), ainsi que diverses autres possibilités

qui permettront aux établissements de formation de mettre en place des dispositions pour l'acquisition de ces compétences de base.

Il met en évidence des compétences disciplinaires de base, mais ne leur attribue pas un rôle disproportionné.

Position du DEFR

Le DEFR propose deux voies parallèles :

- Le DEFR recommande que les compétences de base soient implémentées dans le Plan d'études cadre pour les écoles de maturité.
- Le DEFR demande une adaptation de l'ORM/RRM mentionnant que les cantons veillent à ce que dans le domaine des compétences de base, un niveau suffisant soit atteint par tous les étudiant-es.

3. Conditions de réussite du certificat de maturité

Plusieurs voix s'insurgent sur le fait que les mauvaises notes de mathématiques ou de langue première peuvent être « noyées » dans le grand nombre de notes ceci malgré un principe de double compensation.

Plusieurs propositions sont actuellement émises par divers acteurs

- double pondération de la note de mathématiques et de langue première
- règle des 19 points (la somme des 5 plus mauvaises notes doit atteindre 19 points)
- règle de 8 points min pour la somme des notes de mathématiques et de langue première
- suppression de la possibilité de compenser les notes insuffisantes en mathématiques et langue première.

Les étudiants et étudiantes doivent atteindre l'aptitude aux études supérieures avec l'obtention du certificat de maturité. Selon l'art. 5, al. 1 de l'ORM/RRM, « l'objectif des gymnases est offrir à leurs élèves la possibilité d'acquérir de solides connaissances fondamentales adaptées au niveau secondaire et de développer leur ouverture d'esprit et leur capacité de jugement ».

Le DEFR est d'avis qu'il faut maintenant vérifier les conditions de réussite du certificat de maturité.

Le DEFR demande l'ouverture d'un processus de révision de l'ORM/RRM en collaboration avec la CDIP. En effet, des critères plus sélectifs (notamment en mathématiques dans le cadre du renforcement des MINT et en langue première) sont requis. De façon générale, il faut modifier les règles de façon qu'il soit plus difficile de compenser les faiblesses dans les branches les plus importantes.

4. Evaluation de la maturité

La dernière révision partielle de l'ORM/RRM de 2007 a porté essentiellement sur la revalorisation des disciplines des sciences expérimentales, a introduit des modifications dans le domaine des sciences humaines et sociales et a valorisé le travail de maturité par la note qui allait compter pour l'obtention du certificat.

Etant donné qu'EVAMAR II date de 2008, cette dernière évaluation n'a pas relevé les incidences de la révision de 2007.

Les mesures proposées dans le sous-projet 1 doivent rapidement se mettre en place et les incidences de la révision de l'ORM/RRM de 2007 doivent être évaluées. Une prochaine évaluation devrait débuter à partir de l'année 2017 qui concernerait la révision de l'ORM/RRM de 2007 et une autre dès 2025 qui concernerait la mise en œuvre des compétences de base.

Berne, le 21 décembre 2015